PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

24 April 1990 **Doc. 6211**

REPORT

on the new immigration countries

(Rapporteur : Mr CUCÓ,
Spain, Socialist)

The problem

Since the mid-1980s the traditional emigration countries of Southern Europe have experienced economic growth, accompanied by an increasing demand for labour and the development of a so-called "black" economy.

This means that these countries are now offering employment opportunities and living conditions which are attractive to people from developing countries. Moreover, the restrictive immigration measures and more stringent border controls introduced by the industrialised countries of Europe encourage Third World migrants to settle instead in the countries of Southern Europe, sometimes unlawfully.

The old emigration countries are thus becoming new immigration countries.

The solutions

The experience of the industrialised European nations in the immigration field could help the new host countries to devise coherent and comprehensive policies to cope with the new situation created by the arrival of migrants. They have suggested that the Council of Europe should foster this transfer of know-how and promote concerted action to curb the illegal immigration which goes hand in hand with the growth of the black economy.

The Assembly is also urging the Council of Europe to set up a European action plan against racism and xenophobia.

I. Draft recommendation

1. After undergoing the consequences of the halt to emigration and the return of migrants at the end of the 1970s, the traditional emigration countries of Southern Europe began, in the mid-1980s, to feel the beneficial effects of the economic upturn.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

24 avril 1990 **Doc. 6211**

RAPPORT

sur les nouveaux pays d'immigration

(Rapporteur : M. CUCÓ,
Espagne, socialiste)

Le problème

Les pays d'émigration traditionnels de l'Europe méridionale connaissent depuis le milieu des années 80 une croissance économique qui s'accompagne d'une augmentation de la demande de main-d'œuvre et du développement d'une économie dite «souterraine».

Ces pays offrent donc des possibilités d'emploi et des conditions de vie qui attirent la population des pays en voie de développement. En outre, les mesures restrictives à l'égard de l'immigration, adoptées par les pays industrialisés de l'Europe, et les contrôles renforcés à leurs frontières incitent les migrants originaires du tiers monde à s'établir plutôt dans les pays de l'Europe méridionale, parfois en situation irrégulière.

Les anciens pays d'émigration deviennent ainsi des nouveaux pays d'immigration.

Les solutions

L'expérience des pays de l'Europe industrialisée en matière d'immigration pourrait servir les nouveaux pays d'accueil à formuler des politiques cohérentes et globales pour faire face à la nouvelle situation créée par l'arrivée de migrants. Ils ont proposé que le Conseil de l'Europe facilite ce transfert d'expérience et une concertation pour lutter contre l'immigration clandestine qui accompagne le développement de l'économie souterraine.

L'Assemblée demande aussi que le Conseil de l'Europe mette sur pied un plan européen de lutte contre le racisme et la xénophobie.

I. Projet de recommandation

1. Les pays d'émigration traditionnels de l'Europe méridionale, après avoir subi à la fin des années 70 les conséquences de l'arrêt de l'émigration et du retour de leurs migrants, ont commencé à ressentir, au milieu des années 80, les effets bénéfiques de la reprise économique.

2. In these countries, economic growth has led to a considerable increase in the demand for unskilled labour and to the development of the so-called "underground" economy.

3. The populations of developing countries view the countries of Southern Europe as offering better employment opportunities and living conditions than their own countries.

4. The demographic imbalance between the countries of the Mediterranean basin is conducive to the emergence of migratory flows to the countries of Southern Europe from non-European countries.

5. The adoption of restrictive immigration measures and the strengthening of border controls in the industrialised countries of north-west Europe give Third World migrants further reasons for settling in the countries of Southern Europe.

6. The arrival of a large number of foreign workers, some of them clandestine immigrants, has transformed the countries of Southern Europe into new immigration countries.

7. This transformation of the old emigration countries into new immigration countries is a complex phenomenon calling for a consistent, comprehensive immigration policy which cannot rely entirely on tighter border controls.

8. The Assembly notes that, although the integration of immigrant communities into the countries of Southern Europe differs in many respects from that which the countries of industrialised Europe have been trying to achieve since the 1970s, the latter's experience may prove useful to the new host countries.

9. The Assembly considers that all the Council of Europe member states have a duty of solidarity towards the new immigration countries of Southern Europe.

10. The Assembly strongly condemns the resurgence of xenophobia and racism which, in several European countries, are claiming more and more victims amongst immigrants.

11. The Assembly, therefore, recommends that the Committee of Ministers:

i. consider how the immigration experience of the countries of industrialised Europe can help the authorities of the new immigration countries of Southern Europe to work out answers to the problem;

ii. encourage the new immigration countries to adapt their local, regional and national administrative machinery to the new situation engendered by the arrival of migrant workers, in

2. Dans ces pays, la croissance économique a entraîné une augmentation considérable de la demande de main-d'œuvre non qualifiée et le développement d'une économie dite «souterraine».

3. Pour la population des pays en voie de développement, les pays de l'Europe méridionale offrent des possibilités d'emploi et des conditions de vie meilleures que celles de leurs propres pays.

4. Les déséquilibres démographiques entre les pays du bassin méditerranéen favorisent l'apparition, dans les pays de l'Europe méridionale, de flux migratoires en provenance de pays extra-européens.

5. Les mesures restrictives à l'égard de l'immigration adoptées par les pays industrialisés de l'Europe du Nord-Ouest et les contrôles renforcés à leurs frontières sont des raisons supplémentaires pour inciter les migrants originaires du tiers monde à s'établir dans les pays de l'Europe méridionale.

6. L'arrivée d'un grand nombre de travailleurs étrangers, dont certains en situation irrégulière, a transformé les pays de l'Europe méridionale en nouveaux pays d'immigration.

7. Cette transformation des anciens pays d'émigration en nouveaux pays d'immigration est un phénomène complexe qui exige une politique d'immigration cohérente et globale qui ne peut pas se baser uniquement sur un contrôle renforcé des frontières.

8. L'Assemblée note que, même si l'intégration des communautés d'immigrés dans les pays de l'Europe méridionale diffère de celle que les pays de l'Europe industrialisée essaient de réussir depuis les années 70, l'expérience de ces derniers peut s'avérer utile pour les nouveaux pays d'accueil.

9. L'Assemblée considère que l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe a un devoir de solidarité envers les nouveaux pays d'immigration de l'Europe méridionale.

10. L'Assemblée condamne énergiquement la résurgence, dans plusieurs pays européens, de la xénophobie et du racisme qui font de plus en plus de victimes parmi les immigrés.

11. Par conséquent, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

i. d'examiner par quels moyens l'expérience des pays de l'Europe industrialisée en matière d'immigration peut servir les autorités des nouveaux pays d'immigration de l'Europe méridionale à trouver des solutions;

ii. d'encourager les nouveaux pays d'immigration à adapter leurs structures administratives aux niveaux local, régional et national à la nouvelle situation créée par l'arrivée de travailleurs

particular with a view to their economic, social and cultural integration;

iii. promote concerted action by the member states to curb clandestine immigration and the attendant exploitation of migrants;

iv. increase the scope and substance of current work on community relations, especially as regards promoting the integration of immigrant communities in the host countries;

v. ask the Conference of European Ministers responsible for Migration Affairs to address the problems of new immigration countries at its next session in Luxembourg in 1991;

vi. set up a full-scale European plan of action against racism and xenophobia, drawing on the work already done by the Council of Europe.

II. Explanatory memorandum

presented by Mr CUCÓ

Introduction

1. In the early 1960s the industrialised countries of north-west Europe, then in the middle of a period of economic growth, turned to immigrant workers to meet their manpower needs. And by the mid-1970s 2 million nationals of former colonies and 10 million people — workers and their families — from Southern Europe had migrated to those countries.

2. At that time, the countries of Southern Europe (Portugal, Spain, Italy, Yugoslavia, Greece and Turkey) were seen as major reservoirs of unskilled labour. Less developed economically and with a higher rate of population growth, they found themselves cast in the role of "emigration countries".

3. The economic crisis and the measures adopted by the governments of immigration countries from 1974 onwards ended this situation. Immigration slowed down considerably, though it did not stop completely, and the return of workers to their countries of origin was seen as one way of reducing unemployment. In 1974 and 1975, 600 000 workers returned to Southern Europe, where, with a great deal of effort, they re-established themselves in the society they had left, which had undergone far-reaching changes during their absence.

New migration flows

4. The restrictive measures adopted in the industrialised countries substantially modified mi-

migrants, en portant une attention particulière à leur insertion économique, sociale et culturelle;

iii. de promouvoir une concertation entre les Etats membres en matière de lutte contre l'immigration clandestine et contre l'exploitation des migrants qui l'accompagne;

iv. d'approfondir et de développer les travaux en cours en matière de relations intercommunautaires et, en particulier, ceux qui visent à favoriser l'intégration des communautés immigrées dans les pays d'accueil;

v. de demander à la Conférence des ministres européens responsables des Questions de migration d'aborder les problèmes des nouveaux pays d'immigration lors de sa prochaine session à Luxembourg en 1991;

vi. de mettre sur pied un véritable plan européen de lutte contre le racisme et la xénophobie s'inspirant des travaux déjà accomplis par le Conseil de l'Europe.

II. Exposé des motifs

présenté par M. CUCÓ

Introduction

1. Au début des années 60, les pays industrialisés de l'Europe du Nord-Ouest, en pleine croissance économique, ont eu recours aux travailleurs immigrés pour faire face à leurs besoins de main-d'œuvre. Ainsi, jusqu'au milieu des années 70, deux millions de ressortissants des anciennes colonies et une dizaine de millions de personnes, des travailleurs et leurs familles, en provenance des pays de l'Europe méridionale, sont arrivés dans les pays d'accueil.

2. A cette époque, les pays de l'Europe méridionale (Portugal, Espagne, Italie, Yougoslavie, Grèce et Turquie) étaient perçus comme de grands réservoirs de main-d'œuvre non spécialisée. Moins développés économiquement et avec une croissance démographique plus importante, ces pays se voyaient octroyer le rôle de «pays d'émigration».

3. La crise économique et les mesures adoptées par les gouvernements des pays d'accueil à partir de 1974 ont mis un terme à cette situation. L'immigration s'est notablement ralentie, sans toutefois cesser, et le retour des travailleurs au pays d'origine est apparu comme un moyen de lutter contre le chômage. En 1974 et 1975, 600 000 travailleurs ont regagné les pays de l'Europe méridionale où, avec beaucoup d'efforts, ils se sont réintégrés à la société qui les avait vus partir et qui, pendant leur absence, avait subi de notables changements.

Les nouveaux flux migratoires

4. Les mesures restrictives adoptées dans les pays industrialisés ont profondément changé la

gration patterns in Europe. Emigration of Portuguese, Spanish, Italian, Yugoslav and Greek workers declined over the years, and it was mainly for reasons of family reunification that new migrants were admitted. Turkish emigration, especially to the Federal Republic of Germany, remained at a very high level until the early 1980s, before slowing down and levelling off in 1985 at around 40 000 people a year, the great majority being members of the families of workers already in the country.

5. After undergoing the consequences of this halt to emigration and of the return of migrants, the countries of Southern Europe began in the mid-1980s to feel the beneficial effects of the economic upturn. Certain sectors in these countries, particularly tertiary activities, expanded considerably, creating a strong demand for labour. At the same time the development of the so-called black economy led to an increase in the number of employment opportunities. In these countries of Southern Europe, as had already happened in the northern industrialised countries, the unskilled and insecure jobs which thus became available were regarded as very unattractive by indigenous workers.

6. This period of growth in Southern Europe accentuated economic imbalances in the Mediterranean basin. For the inhabitants of the countries on the southern shore, confronted as they were with a difficult economic situation, the European countries on the northern shore represented employment opportunities and thus offered much better living conditions than in their own countries. Moreover, their geographical proximity made them seem easy to reach.

7. It must also be remembered that, from the end of the 1970s onwards, many people sought refuge in Europe after fleeing their countries for political reasons or owing to internal conflicts. Because of cultural affinities or on account of difficulties experienced in the northern industrialised countries, some of them chose to settle in Southern Europe as asylum-seekers.

8. Since there was also a growing demographic imbalance between the northern and southern shores of the Mediterranean, all the conditions existed for the appearance of migration flows to Southern Europe mainly from non-European countries.

The new immigration countries

a. *The southern host countries*

9. The adoption of restrictive measures and the strengthening of border controls in the industrialised countries of north-west Europe gave Third World migrants further reasons for settling in the

nature des mouvements migratoires en Europe. L'émigration de main-d'œuvre portugaise, espagnole, italienne, yougoslave et grecque s'est réduite au fil des années et c'est le regroupement familial qui a permis l'arrivée de nouveaux migrants. L'émigration turque, surtout vers la République Fédérale d'Allemagne, s'est maintenue à un niveau très élevé jusqu'au début des années 80 pour se ralentir ensuite et se stabiliser en 1985 autour de 40 000 personnes par an, en grande majorité des membres des familles des travailleurs déjà installés.

5. Les pays de l'Europe méridionale, après avoir subi les conséquences de cet arrêt de l'émigration et du retour des migrants, ont commencé à sentir, au milieu des années 80, les effets bénéfiques de la reprise économique. Dans ces pays, certains secteurs et, en particulier les services, ont connu une importante croissance qui a comporté une demande considérable de main-d'œuvre. Parallèlement, le développement d'une économie dite «souterraine» (le travail «au noir») a entraîné un accroissement de l'offre d'emploi. Dans ces pays de l'Europe méridionale, comme auparavant dans les pays industrialisés du Nord, ces emplois non qualifiés et caractérisés par leur précarité, intéressaient très peu les travailleurs autochtones.

6. Cette croissance des pays de l'Europe méridionale a accentué les déséquilibres économiques dans le bassin méditerranéen. Pour la population des pays de la rive sud, confrontée à une situation économique difficile, les pays européens de la rive nord représentaient des possibilités d'emploi et, partant, offraient des conditions de vie bien meilleures que celles de leur propre pays. Par ailleurs, pour des raisons de proximité géographique, l'accès y semblait facile.

7. En outre, il faut tenir compte du fait que depuis la fin des années 70 de nombreuses personnes ont cherché refuge en Europe fuyant leur pays pour des raisons politiques ou à cause de conflits intérieurs. Certaines d'entre elles, pour cause d'affinité culturelle ou des difficultés rencontrées dans les pays industrialisés du Nord, ont choisi de s'installer, comme demandeurs d'asile, dans les pays de l'Europe méridionale.

8. Si à cela s'ajoute un déséquilibre démographique de plus en plus important entre les rives nord et sud de la Méditerranée, les conditions étaient réunies pour qu'apparaissent, dans les pays de l'Europe méridionale, des flux migratoires en provenance surtout de pays extra-européens.

Les nouveaux pays d'immigration

a. *Les pays méridionaux d'accueil*

9. Les mesures restrictives adoptées dans les pays industrialisés du Nord-Ouest et les contrôles renforcés à leurs frontières ont constitué des arguments supplémentaires pour que les migrants origi-

countries of Southern Europe. These countries, which had in the past been merely transit countries, became host countries in their turn.

10. Italy and Spain, and to a lesser extent Portugal and Greece, have thus been transformed over the last decade into immigration countries, but the authorities have been too slow to realise the scale of this change.

11. In Italy, according to the report of the National Council for the Economy and Employment submitted to the 2nd National Conference of Italian Emigration (Rome, 28 November-3 December 1988), there were 618 000 lawfully resident aliens in October 1988 and an additional 300 000 to 450 000 clandestine immigrants.

12. In Spain, according to an estimate presented at an international symposium on Mediterranean migration (Barcelona, 7-9 November 1989), there were 360 000 lawfully resident aliens in 1988 with an additional 300 000 clandestine immigrants.

13. In Portugal, according to the statistics published by the European Population Committee (CDPO) and OECD in 1987, there were nearly 100 000 lawfully resident aliens and between 40 000 and 50 000 clandestine immigrants.

14. In Greece, according to the same sources, 140 000 foreign nationals possessed residence permits in 1988. The number of clandestine immigrants was estimated to be at least 40 000.

15. However, humanitarian associations and non-governmental research institutes believe that these figures fall well short of reality. According to them, official statistics on the foreign population are very often drawn up by different institutions (ministries of the interior, statistical institutes, social security bodies) which, having widely varying objectives, do not take into account the entire foreign population.

b. *Other southern countries*

16. Yugoslavia, whose migration potential is still high, is not an immigration country. Indeed, its economic situation over the last few years has encouraged emigration. To evade the restrictions imposed by the industrialised countries, Yugoslav workers have frequently emigrated clandestinely.

17. Cyprus cannot be regarded as a new immigration country either, in spite of the fact that it has admitted many Lebanese refugees to its territory. As Mr Flückiger pointed out in his report to the Assembly on this question (Doc. 6155), most of

naires du tiers monde s'établissent dans les pays de l'Europe méridionale. Ces pays qui, dans le passé, ne constituaient que des terres de passage, devenaient à leur tour terres d'accueil.

10. L'Italie et l'Espagne, et dans une moindre mesure le Portugal et la Grèce, se sont donc transformés, au cours de la dernière décennie, en pays d'immigration, mais les autorités n'ont pas pris conscience à temps de l'importance du changement intervenu.

11. En Italie, d'après le rapport du Conseil National de l'Economie et du Travail (CNET) soumis à la 2e Conférence nationale de l'émigration italienne (Rome, 28 novembre-3 décembre 1988), il y avait, en octobre 1988, 618 000 étrangers en situation régulière auxquels il fallait ajouter de 300 000 à 450 000 clandestins.

12. En Espagne, selon une évaluation présentée lors du Symposium international «Les mouvements humains dans la Méditerranée» (Barcelone, 7-9 novembre 1989), en 1988, 360 000 étrangers y résidaient en situation régulière auxquels il convenait d'ajouter quelque 300 000 en situation irrégulière.

13. Au Portugal, selon les données publiées par le Comité européen de la population (CDPO) et par l'OCDE en 1987, il y avait près de 100 000 étrangers en situation régulière et entre 40 000 et 50 000 clandestins.

14. En Grèce, selon les mêmes sources, le nombre d'étrangers en possession d'un permis de séjour était de 140 000 en 1988. Le chiffre d'étrangers en situation irrégulière s'élèverait à au moins 40 000.

15. Toutefois, les associations d'aide humanitaire et les instituts de recherche non gouvernementaux estiment que ces données sont largement en dessous de la réalité. D'après ces associations, les statistiques officielles sur la population étrangère sont très souvent élaborées par des institutions différentes (ministères de l'Intérieur, instituts de statistiques, organismes de sécurité sociale) qui, ayant des objectifs très divers, ne prennent pas en compte l'ensemble de la population étrangère.

b. *Les autres pays méridionaux*

16. La Yougoslavie, dont le potentiel migratoire est encore élevé, n'est pas un pays d'immigration. Sa situation économique au cours des dernières années a plutôt favorisé l'émigration. Confrontés aux restrictions imposées par les pays industrialisés, les travailleurs yougoslaves ont parfois émigré clandestinement.

17. Chypre ne peut pas être considéré non plus comme un nouveau pays d'immigration malgré le fait qu'il ait reçu sur son territoire de nombreux Libanais fuyant leur pays. Comme l'a signalé M. Flückiger dans son rapport à l'Assem-

these refugees regard Cyprus as a mere stop-over point or refuge during the most dramatic moments in the Lebanese conflict.

18. Lastly, the case of Turkey must be mentioned. As already pointed out, there was a sharp rise in emigration from Turkey during the 1970s, which lasted until 1983. As a result, more than 2 million Turks settled in the industrialised countries. The restrictions imposed by the traditional host countries have now almost totally halted this emigration, and there has already been a sizeable number of returns. In addition, events in neighbouring countries (Iran, Iraq, Bulgaria) have led to the arrival of a large number of their nationals in Turkey,[1] though these can hardly be described as "migrants". If the country's economic situation is also taken into account, Turkey cannot reasonably be regarded as a new immigration country.

c. *Migrants' countries of origin*

19. Because of the large number of clandestine workers, it is impossible to obtain precise information about the origin of migrants established in the new host countries. In the four host countries mentioned, for instance, only 25% of the 1 158 000 lawfully resident aliens are from Third World countries. This percentage would rise to about 50% if clandestine immigrants were taken into account. In Spain, for example, 86% of the 300 000 clandestine immigrants are from Third World countries, according to the estimates of Colectivo IOE, an organisation having close links with Caritas.

20. A large proportion of migrants come from countries on the southern shore of the Mediterranean. There are many Moroccans and Algerians in Spain, for example, while in Italy there are large numbers of Tunisians and Egyptians.

21. Other migrants are nationals of former colonies of the new host countries. The political and economic situation in many African and Latin-American countries, as well as in the Philippines, has led to a high level of migration to Europe. There are large numbers of Latin Americans, Guineans and Filipinos in Spain, Eritreans, Ethiopians, Somalis and Sudanese in Italy and Cape Verdeans in Portugal.

22. But in the new immigration countries there are also migrants from other countries of

1. See Mrs Luuk's report on Iranian and Iraqi refugees and asylum-seekers in Turkey (Doc. 5995) and Mr Probst's report on the situation of the ethnic and Muslim minority in Bulgaria (Doc. 6106).

blée sur cette question (Doc. 6155), la plupart de ces personnes considèrent l'île comme un simple point de passage ou comme un refuge pendant les moments les plus dramatiques du conflit libanais.

18. Finalement, il convient d'évoquer le cas de la Turquie. Comme signalé auparavant, ce pays a connu au cours des années 70 et jusqu'en 1983 une forte poussée de l'émigration qui a amené plus de 2 millions de Turcs à s'installer dans les pays industrialisés. Cette émigration, à présent, s'est presque totalement arrêtée en raison des restrictions imposées par les pays d'accueil traditionnels. Cette interruption a été suivie d'un nombre assez important de retours. Ensuite, les événements qui se sont produits dans les pays voisins (Iran, Irak, Bulgarie) ont provoqué l'arrivée en Turquie d'un très grand nombre de ressortissants de ces pays[1], auxquels il serait toutefois difficile d'appliquer le terme de «migrants». Si l'on tient compte également de la situation économique du pays, il ne semble pas possible de considérer la Turquie comme un nouveau pays d'immigration.

c. *Les pays d'origine des migrants*

19. L'importance du nombre de travailleurs clandestins empêche d'établir avec précision l'origine des migrants installés dans les nouveaux pays d'accueil. Ainsi, dans les quatre pays d'accueil cités, sur un total de 1 158 000 résidents réguliers, 25 % seulement proviendraient des pays du tiers monde. Ce pourcentage passerait à quelque 50 %, si les résidents en situation irrégulière étaient pris en compte. En effet, par exemple en Espagne, 86 % des 300 000 clandestins, selon les estimations du *Colectivo IOE*, proche de Caritas, seraient originaires du tiers monde.

20. Une partie importante des migrants vient des pays de la rive sud de la Méditerranée. Ainsi, il est possible de constater que les Marocains et les Algériens sont nombreux en Espagne, tandis que les Tunisiens et les Egyptiens le sont en Italie.

21. D'autres migrants sont des ressortissants d'anciennes colonies des nouveaux pays d'accueil. La situation politique et économique dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi qu'aux Philippines, a été à l'origine d'importants mouvements de population vers l'Europe. Ainsi les Latino-américains, les Guinéens et les Philippins sont très nombreux en Espagne; les Erythréens, les Ethiopiens, les Somaliens et les Soudanais en Italie et les Cap-Verdiens au Portugal.

22. Mais dans les nouveaux pays d'immigration, il y a aussi des migrants originaires d'autres

1. Voir le rapport de Mme Luuk sur les réfugiés et les demandeurs d'asile iraniens et irakiens en Turquie (Doc. 5995) et le rapport de M. Probst sur la situation de la minorité ethnique et musulmane en Bulgarie (Doc. 6106).

Southern Europe. In Spain there are Portuguese in the regions along the frontier with Portugal, as well as in Asturias and the main cities (Madrid, Barcelona, Bilbao). In Italy there are Yugoslavs, especially in the northern regions, and Greeks.

23. To complete this picture of migrants' countries of origin, it is also necessary to take into account the scale of investment by industrialised countries in the new host countries, where such investment has often been accompanied by the establishment of numerous foreign firms together with their managerial and often skilled staff. It is estimated that these migrants from the developed countries represent 75% of lawfully resident aliens in the new immigration countries. However, they are migrants whose social and professional status protects them to a large extent from the problems facing migrants from Third World countries, whether lawfully resident or clandestine.

The situation of migrants in new immigration countries

a. *Employment opportunities available to migrants*

24. In the new immigration countries the "black" economy has always played an important role. Though it goes under different names in different countries, it has enabled certain sectors of economic activity either to increase profits during periods of growth or to cope with competition during recessions.

25. From the early 1980s, however, this black economy assumed increasing importance in certain economic sectors in Spain, Greece and Italy. According to figures published by OECD in *The Future of Migration*, it accounted in 1985 for more than 5% of the Spanish gross national product and for between 20% and 30% of the Italian GNP.

26. The black economy has provided numerous undeclared jobs, occupied mainly by migrant workers, particularly clandestine ones.

27. In the industrial sector these jobs are to be found mainly in the building, mining, textiles, clothing and footwear industries. However, migrants are often employed by sub-contractors who do not hesitate to take advantage of the illegal situation of a large number of workers.

28. Farms also make use of foreigners, especially during seasonal peaks. In exchange for low wages and sometimes accommodation, migrants accept working conditions which indigenous workers would refuse. Thus there are Moroccan

pays de l'Europe méridionale. Il y a des Portugais en Espagne, dans les régions frontalières du Portugal, dans les Asturies et dans les grandes villes espagnoles (Madrid, Barcelone, Bilbao). En Italie, il y a des Yougoslaves, surtout dans les régions du Nord, et aussi des Grecs.

23. Pour compléter ce tableau des pays d'origine des migrants, il convient aussi de tenir compte de l'importance des investissements des pays industrialisés dans ces nouveaux pays d'accueil. Ces investissements ont souvent été accompagnés de l'installation, dans ces pays, de nombreuses entreprises étrangères. Celles-ci sont arrivées avec leurs cadres et avec du personnel spécialisé. Ces migrants, originaires des pays développés, représenteraient 75 % des résidents étrangers en situation régulière dans les nouveaux pays d'immigration. Il s'agit toutefois d'une catégorie de migrants qui, de par sa situation socio-professionnelle, est beaucoup moins touchée par les problèmes auxquels sont confrontés les migrants originaires du tiers monde qu'ils soient réguliers ou clandestins.

La situation des migrants dans les nouveaux pays d'immigration

a. *Les possibilités d'emploi offertes aux migrants*

24. Dans les nouveaux pays d'immigration, l'économie «souterraine» a toujours joué un rôle important. Prenant des dénominations diverses selon les pays, elle a constitué, pour certains secteurs de l'activité économique, un moyen soit d'accroître les bénéfices, lors des périodes de croissance, soit de survivre face à la concurrence lors des périodes de crise.

25. Mais, à partir du début des années 80, cette économie «souterraine» a pris en Espagne, en Grèce et en Italie une part croissante dans certains domaines de l'activité économique. D'après des chiffres publiés par l'OCDE dans *L'avenir des migrations*, elle représentait, en 1985, plus de 5% du produit national brut (PNB) espagnol et entre 20 et 30% du PNB italien.

26. Cette économie «souterraine» a créé de très nombreux emplois «non déclarés» qui ont été occupés, en grande partie, par les travailleurs migrants, notamment par les clandestins.

27. Dans le secteur industriel, ces emplois se trouvent surtout dans le bâtiment, les exploitations minières, le textile, la confection ou la chaussure. Cependant les migrants sont souvent employés par des entreprises de sous-traitance qui n'hésitent pas à tirer profit de la situation irrégulière d'un nombre important de travailleurs.

28. Les exploitations agricoles, surtout dans les périodes de pointe, ont aussi recours aux étrangers. Ceux-ci, en échange d'un maigre salaire et parfois d'un logement, acceptent des conditions de travail que les travailleurs autochtones refusent.

agricultural workers in Catalonia, Tunisians in Tuscany and Cape Verdeans in the Algarve.

29. Migrant workers, particularly clandestine immigrants, are to be found among the crews of Spanish, Greek and Italian fishing vessels. Egyptian and Tunisian sailors are highly prized by Greek and Sicilian shipowners.

30. But it is in service activities that an increasingly high concentration of migrant workers is to be found. Small businesses and the hotel and catering industry, both in towns and in tourist areas, provide numerous opportunities for undeclared employment. Jobs in domestic service, abandoned by indigenous workers, are now occupied by migrants in the large Spanish and Italian cities.

31. To satisfy the black economy's demand in the new immigration countries, a parallel market of foreign labour is emerging; it is governed by its own rules completely outside the bounds of legality. Workers are recruited in their countries of origin according to the requirements of employers in the host countries. They are then channelled to the employment centres via well-organised routes. In this way networks of clandestine immigrants are formed, the new arrivals benefiting from the experience of those already settled.

32. As for access to other industrialised countries in Europe, clandestine workers who wish to settle in one of the new immigration countries must sometimes rely on smugglers to cross the frontier. The risk they run, however, is not merely deportation; frail craft whose crew and passengers have been carried away by the sea are washed ashore from time to time on the beaches of Southern Europe.

b. *Migrants' living and working conditions*

33. For foreigners settled in the new immigration countries the quality of daily life depends on whether or not they are lawfully resident. In general, possession of a residence permit makes it possible to obtain a job and consequently enjoy the social rights linked to employment. The situation for those without a permit is extremely precarious as they are constantly under the threat of deportation. According to the figures mentioned above, between 800 000 and 900 000 workers are in this situation in the new immigration countries.

34. Lawfully resident migrants from the developed countries enjoy living and working conditions comparable to those of the indigenous population. Those from Third World countries find themselves in a situation similar to that experienced by migrants from Southern Europe on arri-

Ainsi, on trouve des ouvriers agricoles marocains en Catalogne, des Tunisiens en Toscane ou des Cap-Verdiens dans l'Algarve.

29. Dans des bateaux de pêche espagnols, grecs et italiens, les travailleurs migrants, surtout clandestins, se trouvent faire partie des équipages. Les marins égyptiens et tunisiens sont fort appréciés par les armateurs grecs et siciliens.

30. Mais c'est dans les activités de services que la présence des travailleurs migrants devient de plus en plus importante. Les petits commerces, l'hôtellerie et la restauration, aussi bien en milieu urbain que dans les zones touristiques, offrent de nombreuses possibilités d'emploi «au noir». Les services domestiques, délaissés par les autochtones, sont occupés par les migrants résidant dans les grands centres urbains espagnols ou italiens.

31. Pour faire face aux besoins de l'économie «souterraine», il apparaît dans les nouveaux pays d'immigration un marché parallèle de main-d'œuvre étrangère régi par ses propres normes en dehors de toute légalité. Les travailleurs sont recrutés dans leurs pays d'origine en fonction des besoins des employeurs des pays d'accueil. D'authentiques filières permettent d'acheminer les migrants vers les centres de travail. Se constituent ainsi des réseaux d'immigrants clandestins, les nouveaux venus bénéficiant de l'expérience de ceux déjà installés.

32. Comme pour accéder à d'autres pays industrialisés d'Europe, le travailleur clandestin souhaitant s'installer dans un des nouveaux pays d'immigration doit parfois recourir aux passeurs. Mais le risque encouru ne se limite pas au simple renvoi à la frontière. De frêles embarcations dont l'équipage et les passagers ont été emportés par la mer échouent de temps en temps sur les plages de l'Europe méridionale.

b. *Les conditions de vie et de travail des migrants*

33. Pour les étrangers établis dans les nouveaux pays d'immigration, le fait de se trouver en situation régulière ou irrégulière constitue l'élément déterminant de leur vie quotidienne. La possession d'un permis de séjour permet en général d'accéder à un emploi et, par conséquent, de bénéficier des droits sociaux liés au travail. L'absence de permis suppose une situation extrêmement précaire suspendue à tout moment à la menace d'expulsion. D'après les chiffres évoqués précédemment, entre 800 000 et 900 000 travailleurs se trouvent dans cette situation dans les nouveaux pays d'immigration.

34. Parmi les migrants en situation régulière, ceux originaires des pays développés bénéficient de conditions de vie et de travail comparables à celles des autochtones. Ceux originaires des pays du tiers monde se trouvent dans une situation comparable à celle connue par les migrants de

val in the industrialised northern countries. Arriving on their own, they live at first in the company of other workers, sometimes in temporary accommodation provided by the employer. Later, as soon as their economic situation improves, they move into more comfortable housing and try to obtain permission for their families to join them.

35. Immigrants without the necessary "papers" have to cope with considerable difficulties. For access to employment, housing or social protection their legal position is an insurmountable obstacle. They are exploited by unscrupulous employers, who pay them wages 35% lower on average than those of lawful residents and, very frequently, below the statutory minimum wage. Working without contracts, they are the victims of unfair dismissals. Their housing situation leaves much to be desired, too : they either settle in makeshift accommodation near their place of work or, often clubbing together for the purpose, rent flats without any amenities in poor districts frequented neither by the indigenous population nor by lawful migrants. For the purposes of social protection, they generally turn to non-governmental humanitarian organisations, which endeavour to meet their most urgent needs.

36. Some migrant women without residence permits have to deal with specific problems. Living in semi-poverty in their countries of origin, they are attracted to the new immigration countries by false contracts of employment, which are in fact only a way of forcing them into prostitution. Organised procurement and white slavery networks control a large proportion of this migration flow.

37. The children of clandestine immigrants in Southern Europe, as in most European countries, are also the victims of their parents' situation. For fear of drawing the authorities' attention to themselves, the parents prefer not to send children to school, thus creating another problem to be handled by associations concerned with assisting migrants.

c. *The attitude of the authorities*

38. The transition from the status of emigration country to that of immigration country is a complex process which has caught the authorities of the countries concerned unprepared. Administrative structures have not yet adapted to this change. Official institutes responsible for migration cater for workers who have emigrated rather than for those who come to settle in their country.

l'Europe méridionale lors de leur arrivée dans les pays industrialisés du Nord. Arrivés seuls, ils vivent au début en groupe avec d'autres travailleurs, parfois dans des logements précaires fournis par l'employeur. Par la suite, dès que leur situation économique s'améliore, ils s'installent dans des habitations plus confortables et essaient de faire venir leur famille.

35. Pour les «sans papiers», les difficultés sont considérables. Pour accéder à l'emploi, au logement, ou à la protection sociale, leur situation juridique constitue un handicap insurmontable. Des employeurs sans scrupules exploitent ces travailleurs qui perçoivent pour leur travail un salaire en moyenne inférieur de 35 % à celui des «réguliers» et, bien souvent, en dessous du salaire minimum fixé par la loi. Travaillant sans contrat, ils sont victimes de licenciements abusifs. En matière de logement, leur situation n'est guère satisfaisante. Soit ils s'installent dans des habitations de fortune, à proximité du lieu de travail, soit ils louent, souvent à plusieurs, des appartements dépourvus de tout confort dans des quartiers pauvres que ni les autochtones ni les migrants réguliers ne fréquentent. En ce qui concerne la protection sociale, les migrants irréguliers ont généralement recours aux associations non gouvernementales d'aide humanitaire qui, dans la mesure du possible, s'efforcent de répondre aux besoins les plus urgents de ces travailleurs.

36. Certaines femmes migrantes, en situation irrégulière, sont confrontées à des problèmes spécifiques. Vivant dans leur pays d'origine dans des conditions proches de la pauvreté, elles sont attirées vers les nouveaux pays d'immigration par des faux contrats de travail qui ne sont, en fait, qu'un moyen de les amener à la prostitution. En effet, les réseaux organisés de proxénétisme et de traite de blanches contrôlent une bonne partie de ce flux migratoire.

37. Les enfants des migrants clandestins, comme dans la plupart des pays européens, sont aussi dans ces pays de l'Europe méridionale victimes de la situation de leurs parents. Ceux-ci, de peur de se faire repérer par les autorités, préfèrent ne pas les envoyer à l'école. Dans ces cas, ce sont les associations d'aide aux migrants qui s'occupent de la scolarisation de ces enfants.

c. *L'attitude des autorités*

38. Passer de pays d'émigration à pays d'immigration est un phénomène complexe qui a pris au dépourvu les autorités des pays concernés. Les structures administratives ne se sont pas encore adaptées à ce changement. Les instituts officiels responsables des migrations agissent en fonction des besoins des travailleurs qui ont émigré plutôt que de ceux qui viennent s'installer dans le pays.

39. So far the authorities of the new host countries have tended to regard the arrival of migrants in their territory as a frontier control problem.

40. Moreover, since the issue of a residence permit generally depends on the possession of a legal contract of employment or the production of evidence of adequate means of subsistence, the authorities seem to reduce the question to a simple alternative: either the foreigner is able to supply the documents qualifying him for a residence permit or he is unlawfully present in the national territory and must be deported. The real situation is much more complex.

41. Firstly, many clandestine immigrants arrive in these countries via unsupervised border crossings or by presenting themselves at the frontier as tourists with passports and, if necessary, visas. Secondly, for Spain, Greece, Italy and Portugal it will always be very difficult to tighten up frontier controls without endangering their tourist industries.

42. Spain and Italy, it is true, recently tackled the problem of clandestine immigrants, adopting measures designed to legalise their situation. However, the results obtained have by no means solved the problem. In Italy, for example, only about 100 000 people benefited from these measures in 1987 and 1988.

43. This shows that the problem of immigration is not being approached coherently. As already pointed out, each administration tries to cope with the situation independently (whether by conducting population censuses, granting permits or in some other way), with a consequent proliferation of regulations and decrees. For instance, a worker in an unlawful situation cannot obtain a job because he has no residence permit, but to obtain the latter he must produce a work permit. In a sense he has no choice but to remain outside the law.

44. Moreover, the public authorities are too often indulgent with employers who offer undeclared jobs to unlawfully resident migrants. Ill-definition of local, regional and national authorities' responsibilities and a lack of resources are used as arguments to justify inaction.

d. *Attitudes to migrants among the indigenous population*

45. In general the public regard migrants from the developed countries as skilled workers whom the national economy needs for continued modernisation and growth. They are therefore appreciated. The presence of migrants from the Third World, particularly clandestine immigrants, is seen as less welcome. These immigrants, generally poor, are

39. Jusqu'à présent, les autorités des nouveaux pays d'accueil ont eu tendance à considérer l'arrivée de migrants sur leur territoire comme un problème de contrôle de frontières.

40. Par ailleurs, comme la délivrance des permis de séjour est en général liée à la présentation d'un contrat de travail légal ou de pièces justifiant des moyens de subsistance suffisants, les autorités semblent limiter la question à un simple dilemme: soit l'étranger est en mesure de fournir les pièces lui permettant de résider en situation régulière, soit il se trouve irrégulièrement sur le territoire national et doit faire l'objet d'une mesure d'expulsion. La réalité est bien plus complexe.

41. En effet, d'un côté, nombre de clandestins arrivent dans ces pays en passant par des points non contrôlés ou en se présentant à la frontière comme des touristes pourvus de passeports et, si nécessaire, de visas. De l'autre côté, pour l'Espagne, la Grèce, l'Italie ou le Portugal, il sera toujours très difficile de mettre en place une politique de contrôle renforcé des frontières sans mettre en péril leur industrie touristique.

42. Il est vrai que l'Espagne et l'Italie se sont attaquées récemment au problème des clandestins et ont adopté des mesures visant à régulariser leur situation. Mais les résultats obtenus sont loin de régler le problème. En Italie, par exemple, en 1987 et 1988, seulement quelque 100 000 personnes ont bénéficié des possibilités offertes par ces mesures.

43. Ceci montre que le problème de l'immigration n'est pas abordé de manière cohérente. Comme signalé auparavant, chaque administration essaie de faire face à la situation, qu'il s'agisse de recensement, d'octroi de permis etc. en ordre dispersé, d'où une multiplicité de règlements et de décrets. Ainsi, par exemple, le travailleur en situation irrégulière ne peut pas obtenir de travail parce qu'il n'a pas de permis de séjour, mais pour se voir accorder ce dernier il doit présenter un permis de travail. Dans un certain sens, il se voit contraint à rester dans l'illégalité.

44. En outre, il faut aussi souligner que, trop souvent, les pouvoirs publics ont une attitude assez complaisante à l'égard des employeurs qui proposent du travail «au noir» aux migrants en situation irrégulière. Le flou existant en matière de distribution de compétences entre les autorités locales, régionales et nationales et l'absence de moyens sont utilisés pour justifier l'absence d'action.

d. *L'accueil réservé aux migrants par la population*

45. En général, l'opinion publique considère les migrants originaires des pays développés comme des travailleurs qualifiés dont l'économie du pays a besoin pour poursuivre sa modernisation et sa croissance. Ils sont donc appréciés. La présence de ceux originaires du tiers monde, et plus particulièrement de ceux qui se trouvent en

considered a threat to the jobs of the indigenous population. Moreover, statistics on "foreign" crime are hardly reassuring. In addition to these employment and security considerations there are ethnic, cultural and linguistic differences which encourage more or less overt reactions of rejection.

46. In this context, which is very similar to the experience of the industrialised countries of Europe a few years ago, some highly disturbing outbreaks of xenophobia and racism have been observed.

47. In response to this situation, however, praiseworthy efforts are being made by numerous non-governmental humanitarian organisations as well as various bodies set up by the Catholic Church. Reception and support centres run by these charitable organisations exist in towns and regions with a high concentration of migrants. They help to reinforce solidarity among migrants, foster their integration and provide them with legal assistance. Some of them have even succeeded in setting up migrants' associations mainly involved in the organisation of cultural activities.

Conclusions

48. The transformation of the old emigration countries into new immigration countries is a complex phenomenon which requires the adaptation of the host society to the new situation and the drawing up of an overall policy.

49. For many years Spain, Greece, Italy and Portugal regarded themselves as emigration countries. They even set up administrative structures mainly for the purpose of helping their nationals abroad. For as long as there are still large numbers of these emigrants, the role of the various organisations providing them with assistance will obviously continue to be necessary.

50. However, the arrival in these Southern European countries of a large number of foreign workers, many of them clandestine immigrants, reveals the lack of coherent national immigration policies.

51. The problem cannot be reduced to one of mere frontier controls. To combat clandestine immigration and the concomitant exploitation, it is necessary to tackle the cause of the phenomenon, that is to say the attitude of employers who use these workers with impunity. At the same time, appropriate economic structures should be set up.

52. As long as the black economy continues to play an important role in the economies of these host countries, clandestine workers will continue to flow in. Deportation measures alone will only

situation irrégulière, apparaît comme plus gênante. Ces immigrés, en général démunis, sont perçus comme une menace pour l'emploi des autochtones. Par ailleurs, les statistiques sur la délinquance «étrangère» ne sont guère rassurantes. S'ajoutent à ces considérations sur l'emploi et la sécurité les différences d'ethnie, de culture et de langue qui favorisent l'apparition de phénomènes de rejet plus ou moins ouverts.

46. Dans ce contexte, fort semblable à celui qu'ont connu les pays industrialisés de l'Europe il y a quelques années, des poussées fort inquiétantes de xénophobie et de racisme ont fait leur apparition.

47. Mais face à cette situation, il convient de saluer l'œuvre accomplie par de nombreuses organisations non gouvernementales d'aide humanitaire ainsi que par différents organismes créés par l'Eglise catholique. Des centres d'accueil et de soutien, gérés par ces organismes charitables, existent dans les villes et les régions à forte concentration de migrants. Ils servent à renforcer la solidarité entre les migrants, favorisent leur intégration et leur fournissent une assistance juridique. Certains de ces centres ont même réussi à créer des associations de migrants orientées essentiellement vers l'organisation d'activités culturelles.

Conclusions

48. La transformation des anciens pays d'émigration en nouveaux pays d'immigration est un phénomène complexe qui exige l'adaptation de la société d'accueil à la nouvelle situation et la définition d'une politique d'ensemble.

49. Pendant de longues années l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal se sont considérés comme pays d'émigration. Ils ont même créé des structures administratives dont le but essentiel est d'aider leurs ressortissants à l'étranger. Il est évident que, tant que cette catégorie restera importante, les différents organismes d'assistance aux émigrants devront poursuivre leur tâche.

50. Mais l'arrivée dans ces pays de l'Europe méridionale d'un nombre important de travailleurs étrangers, parmi lesquels une partie considérable en situation irrégulière, met en évidence l'absence de politiques nationales d'immigration cohérentes.

51. Le problème ne peut pas être limité à un simple contrôle des frontières. Pour lutter contre l'immigration clandestine et contre l'exploitation qui l'accompagne, il faut s'attaquer aux causes de ce mouvement de population, c'est-à-dire à l'attitude des employeurs qui ont recours impunément à ces travailleurs et, en même temps, mettre en place des structures économiques adéquates.

52. Tant que l'économie «souterraine» continuera à jouer un rôle important dans les économies de ces pays d'accueil, les travailleurs clandestins continueront à y affluer. A elles seules, les

make the situation of these workers more precarious and make them even more easily exploitable.

53. Migrants in the new host countries form a vulnerable community within society. The problem facing the countries of Southern Europe today is the same as the one which faced the countries of industrialised Europe a few years ago, that is to say how to integrate immigrant communities into the host society.

54. The new immigration countries must be capable of providing the migrants they receive with what they once claimed for their own nationals working abroad, while taking into account the development of European society.

55. The experience of the countries of Northern Europe with regard to immigration policies should serve as a guide to the authorities of the new host countries. All the member states of the Council of Europe have a duty of solidarity towards the states of Southern Europe which are now experiencing immigration. Initiatives such as the appointment of a commissioner responsible for migrant questions have proved very positive and could easily be copied by the new immigration countries.

56. The question is sufficiently important to the whole of Europe for the Conference of European Ministers responsible for Migration Affairs to discuss it, on a basis yet to be decided, at its next session, in Luxembourg in 1991.

Reporting committee: Committee on Migration, Refugees and Demography.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: see Doc. 5895 and Reference No. 1602 of 30 June 1988.

Draft recommendation unanimously adopted by the committee on 23 April 1990.

Members of the committee: MM. *Böhm (Chairman), Cucó, Atkinson (Vice-Chairmen), Altug,* Mrs *Arnold,* Mr Biefnot, Mrs Bourdara, MM. Brincat, *Eisma,* Mrs Ekman, Mr Foschi *(Alternate: Parisi),* Mrs Francese, MM. Fuhrmann, Galley, *Gassner,* Mrs Grøndahl, MM. Grussenmeyer *(Alternate: Worms),* van Velzen, Kemppainen *(Alternate: Särkijärvi),* Mrs *Luuk,* Mr Lyssarides *(Alternate: Matsis),* Lord *Mackie of Benshie,* MM. Morley, *Mota Torres,* A. Müller, Pahtas, Mrs *Persson,* Mrs Polfer, MM. Romero, Ruffy, *Taşçioğlu,* Thorarinsson, *Uyttendaele, Vieira Mesquita.*

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

See 4th Sitting, 9 May 1990 (adoption of the draft recommendation), and Recommendation 1125.

53. Les migrants dans les nouveaux pays d'accueil constituent une communauté en position de faiblesse au sein de la société. Le problème qui se pose aujourd'hui aux pays de l'Europe méridionale est le même qui s'était posé aux pays de l'Europe industrialisée il y a quelques années: comment intégrer des communautés immigrées dans la société d'accueil ?

54. Les nouveaux pays d'immigration doivent être capables d'offrir aux migrants qu'ils accueillent ce qu'ils avaient revendiqué pour leurs ressortissants quand ils travaillaient à l'étranger, tout en tenant compte de l'évolution de la société européenne.

55. L'expérience des pays de l'Europe du Nord en matière de politiques d'immigration devrait inspirer les autorités des nouveaux pays d'accueil. L'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe a un devoir de solidarité envers les Etats de l'Europe méridionale qui sont aujourd'hui concernés par l'immigration. Des initiatives comme la nomination d'un commissaire responsable des questions concernant les migrants se sont avérées très positives et pourraient facilement être suivies par les nouveaux pays d'immigration.

56. La question est suffisamment importante pour l'ensemble de l'Europe pour que la Conférence des ministres européens responsables des Questions de migration l'aborde, selon des modalités qui restent à définir, lors de sa prochaine session à Luxembourg en 1991.

Commission chargée du rapport: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: voir Doc. 5985 et renvoi n° 1602 du 30 juin 1988.

Projet de recommandation: adopté à l'unanimité par la commission le 23 avril 1990.

Membres de la commission: MM. *Böhm (Président), Cucó, Atkinson (Vice-Présidents),* Altug, M^me^ *Arnold,* M. Biefnot, M^me^ Bourdara, MM. Brincat, *Eisma,* M^me^ Ekman, M. Foschi *(Remplaçant: Parisi),* M^me^ Francese, MM. Fuhrmann, Galley, *Gassner,* M^me^ Grøndahl, MM. Grussenmeyer *(Remplaçant: Worms),* van Velzen, Kemppainen *(Remplaçant: Särkijärvi),* M^me^ Luuk, M. Lyssarides *(Remplaçant: Matsis), Lord Mackie of Benshie,* MM. Morley, *Mota Torres,* A. Müller, Pahtas, M^me^ *Persson,* M^me^ Polfer, MM. Romero, Ruffy, *Taşçioğlu,* Thorarinsson, *Uyttendaele, Vieira Mesquita.*

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 4^e^ séance, 9 mai 1990 (adoption du projet de recommandation), et Recommandation 1125.